



Déclarations et Discours

DD 83/17

LE RENFORCEMENT DE L'ONU: RECHERCHE DE MESURES CONCRÈTES

Déclaration de M. Allan J. MacEachen, vice premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la 38^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, à New York, le 27 septembre 1983.

...Nous nous réunissons à une époque de forte tension. Depuis l'année dernière, le fait qu'il est urgent de régler nombreux problèmes mondiaux est de plus en plus évident. La nécessité pour les Nations unies de faire preuve de dynamisme ne s'est jamais fait autant sentir.

Il y a un an, sous l'inspiration du secrétaire général, nous jetions un regard critique sur notre organisation. Après avoir mesuré les attentes en regard des réalités, nul parmi nous n'a été étonné de constater qu'il y avait un manque. Nous avons reconnu que nous étions plongés dans ce que le secrétaire général a appelé à juste titre « la crise que connaît l'approche multilatérale des relations internationales », et nous avons unanimement reconnu « le besoin impératif de renforcer le rôle et l'efficacité des Nations unies. » Or, nous n'y sommes pas encore parvenus.

Il est maintenant temps de dépasser les généralités — sur lesquelles nous pouvons tous nous entendre — pour adopter des mesures concrètes visant à renforcer le système multilatéral.

Paix et sécurité

La réputation de l'Organisation des Nations unies se mesure généralement à sa contribution à la paix et à la sécurité. Il nous faut renverser l'impression actuelle qui veut que l'ONU soit incapable de réagir vigoureusement aux crises et aux conflits. Nous devons utiliser les dispositions de la Charte et des mécanismes qu'elle met à notre disposition dans un esprit plus créateur.

Tout dépend, à cet égard, du Conseil de sécurité, des rapports que le secrétaire général entretient avec lui, et de la collaboration qui s'établit entre les membres de cet organe. Les membres du Conseil ont cherché des moyens de rendre leurs travaux plus efficaces. Il serait regrettable qu'au bout du compte les réalités politiques empêchent toute amélioration sensible. Nous comptons sur le Conseil, et plus particulièrement sur ses membres permanents, pour qu'il exerce ses responsabilités au nom de tous les États membres.

Est-il naïf d'exiger un meilleur esprit de coopération et une plus grande acceptation des responsabilités au sein du Conseil? On se le demande à la lumière des événements récents. Le monde n'oubliera pas l'incapacité du Conseil de prendre les mesures voulues par suite de la destruction d'un avion civil par l'Union soviétique. Il ne suffit pas de déplorer que le veto soviétique fasse partie des dures réalités de la vie. Son utilisation a constitué un geste cynique et irresponsable. Ce veto a empêché le Conseil de prendre des mesures pour garantir la sécurité de l'aviation civile internationale.

Le sentiment d'outrage ressenti par les Canadiens, à la suite de la tragédie du 1^{er} septembre ne s'est pas